



Bruxelles, le 19 décembre 2013  
131219/02

## FICHE D'INFORMATION

### **Négociations menées par le groupe E3/UE+3 sur le nucléaire avec l'Iran: - Teneur de l'accord intervenu sur un plan d'action conjoint, ainsi que des mesures à prendre par l'Union européenne -**

Le 24 novembre, à Genève, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE, ainsi que les ministres des affaires étrangères du groupe E3/UE+3 (Chine, France, Allemagne, Russie, Royaume-Uni et États-Unis), ont mené avec succès une réunion au cours de laquelle un accord (connu sous le nom de "plan d'action conjoint") est intervenu avec l'Iran concernant une première étape qui doit conduire à une solution diplomatique globale et vérifiable en vue de dissiper les préoccupations suscitées par le programme nucléaire iranien.

#### ***En quoi consiste le plan d'action conjoint ?***

Le plan d'action conjoint est un accord intérimaire qui définit une approche visant à parvenir à une solution globale à long terme. Dans une première étape, le plan comprend la mise en œuvre, par les deux parties, d'une série de mesures volontaires prises pour une durée de six mois. Cette première étape pourrait être renouvelée par consentement mutuel.

Une commission conjointe réunissant le groupe E3/UE+3 et l'Iran sera créée pour suivre la mise en œuvre de ces mesures, l'AIEA étant chargée de la vérification des mesures liées au nucléaire.

Le plan d'action conjoint comprend également des éléments pour l'étape finale - à savoir l'objectif commun qui consiste à trouver une solution définitive et globale en vue de dissiper pleinement les préoccupations de la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien, parallèlement aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies.

#### POUR EN SAVOIR PLUS:

Michael Mann +32 498 999 780 - +32 2 584 9780- [Michael.Mann@eeas.europa.eu](mailto:Michael.Mann@eeas.europa.eu) @EUHighRepSpox  
Maja Kocijancic +32 498 984 425 - +32 2 298 65 70 - [Maja.Kocijancic@ec.europa.eu](mailto:Maja.Kocijancic@ec.europa.eu) @AshtonSpox Maja  
Sebastien Brabant +32 460 75 09 98 - [Sebastien.Brabant@ec.europa.eu](mailto:Sebastien.Brabant@ec.europa.eu)  
Nabila Massrali +32 460 75 41 75 [Nabila.Massrali@ec.europa.eu](mailto:Nabila.Massrali@ec.europa.eu)

Suivez-nous sur Twitter @eu\_eeas

[www.facebook.com/EuropeanExternalActionService](http://www.facebook.com/EuropeanExternalActionService)

[www.eeas.europa.eu](http://www.eeas.europa.eu)

### **Quels sont les engagements volontairement pris par l'Iran pour cette première étape ?**

Dans un premier temps, l'Iran s'est engagé à prendre des mesures dans les domaines suivants, afin de répondre aux préoccupations les plus pressantes exprimées par la communauté internationale au sujet des activités nucléaires de l'Iran:

- suspendre l'enrichissement à plus de 5% partout en Iran;
- geler sa capacité d'enrichissement (autrement dit, pas d'installation de nouvelles centrifugeuses, pas de nouvelle centrifugeuse alimentée au moyen d'uranium naturel; la production de centrifugeuses sera exclusivement destinée à remplacer les machines endommagées);
- réduire de façon significative son stock d'uranium enrichi (la totalité du stock d'uranium enrichi à 20 % doit être converti ou dilué; tout l'uranium nouvellement enrichi à moins de 5 % sera converti en oxyde d'uranium);
- ne pas poursuivre le développement du réacteur à eau lourde d'Arak (pas de mise en service du réacteur, pas d'installation de nouveaux composants, pas de production ni d'essai de combustible, pas de transfert d'eau lourde sur le site du réacteur);
- aucun retraitement ni construction d'une installation capable de retraitement;
- autoriser des mesures de surveillance et de vérification renforcées allant au-delà du niveau de coopération actuel avec l'AIEA (communiquer des informations concernant les installations nucléaires à l'AIEA; permettre aux inspecteurs de l'AIEA d'accéder plus facilement aux principaux sites nucléaires).

### **Quels sont les engagements volontairement pris par l'E3/UE+3 pour cette première étape?**

En contrepartie, l'E3/UE+3 prendra les mesures mentionnées dans le **plan d'action conjoint**. Ce plan comprend des mesures au niveau de l'UE et des États-Unis, ainsi que l'engagement de ne pas demander que le Conseil de sécurité des Nations unies adopte de nouvelles sanctions liées au nucléaire.

Dans ce contexte, l'Union européenne prendra les mesures suivantes:

- **ne pas chercher à imposer de nouvelles sanctions de l'UE liées au nucléaire.** Cet engagement sera sans préjudice de la pleine mise en œuvre des mesures restrictives qui resteront en vigueur;
- **suspendre certaines sanctions liées au nucléaire (produits pétrochimiques, or et métaux précieux).**  
L'UE suspendra l'interdiction d'importer, d'acquérir ou de transporter des produits pétrochimiques iraniens. La suspension s'appliquera également à la fourniture de tous les services connexes, tels que le financement, l'assistance financière, l'assurance et la réassurance, y compris pour les pays tiers.  
L'UE suspendra l'interdiction du commerce de l'or et des métaux précieux avec le gouvernement iranien, ses organismes publics et la Banque centrale iranienne, ou avec les personnes et entités agissant pour leur compte. La suspension s'appliquera également aux services connexes, tels que le transport. Les éléments concernés sont énumérés dans la législation de l'UE;
- **faciliter les transferts financiers pour les transactions commerciales non soumises aux sanctions, ainsi que celles ayant des fins humanitaires, notamment en ce qui concerne les denrées alimentaires et les médicaments**  
L'UE multipliera par dix tous les seuils à partir desquels une autorisation de l'UE est requise, afin qu'un plus grand nombre de transferts financiers puissent avoir lieu à destination de l'Iran et en provenance de ce pays sans devoir satisfaire à des exigences en matière d'autorisation, ce qui aura pour effet de faciliter les transactions non sanctionnées.

- **Sanctions portant sur le pétrole**

L'UE suspendra l'interdiction concernant les services d'assurance et de transport pour le pétrole brut iranien.

Cette suspension permettra de fournir des services de transport et d'assurance aux pays tiers qui importent du pétrole iranien.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'avoir, pour l'Iran, des effets concrets qui dépendront également des forces du marché et de la réaction des opérateurs économiques, ainsi que de facteurs internes iraniens et de la croissance de la demande des produits concernés par les principaux partenaires commerciaux du pays.

Les mesures volontaires d'allègement des sanctions que l'Union européenne s'est engagée à prendre sont proportionnelles aux mesures prises par l'Iran pour répondre aux préoccupations exprimées par l'E3/UE+3. Elles sont néanmoins réversibles et l'architecture de base des sanctions portant sur le volet financier et le pétrole demeurera en place.

***Comment la première étape sera-t-elle mise en œuvre ?***

L'E3/UE+3 et l'Iran vont maintenant commencer à travailler sur les modalités de mise en œuvre de cette première étape. La date finale d'entrée en vigueur de ce plan d'action conjoint doit encore être fixée d'un commun accord entre l'E3/UE+3 et l'Iran, l'objectif étant que les mesures initiales visant à instaurer un climat de confiance, prévues dans la première étape, puissent entrer en vigueur le plus rapidement possible.

Le Conseil des ministres de l'Union européenne devra maintenant adopter la législation modificative nécessaire pour mettre en œuvre les différentes mesures adoptées par l'UE en termes de suspension de sanctions. Ces nouvelles dispositions seront directement applicables dans tous les États membres de l'UE.

Il est essentiel que la mise en œuvre de cet accord soit couronnée de succès et vérifiable si l'on veut trouver une solution diplomatique à long terme aux préoccupations exprimées par la communauté internationale concernant le programme nucléaire iranien.

***Qu'entend-on par "éléments de l'étape finale d'une solution globale" ?***

Il est important de noter que les engagements pris dans le plan d'action ne constituent qu'une première étape qui doit conduire à une solution plus globale du problème nucléaire iranien. L'objectif est de réduire les tensions immédiates et de donner davantage d'espace et de temps pour mettre au point une solution diplomatique globale.

L'accord initial ne change rien au fait que les activités nucléaires iraniennes constituent toujours une violation de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. Dans les pourparlers futurs avec l'Iran, il convient de trouver une solution à ce problème, ainsi qu'à toutes les autres questions qui restent en suspens, y compris celles qui laissent entrevoir les éventuelles dimensions militaires du programme nucléaire iranien, afin de lever les doutes en ce qui concerne la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et d'instaurer un climat de confiance mutuelle.

Il reste donc beaucoup à faire pour parvenir à une solution définitive acceptable à la question nucléaire iranienne. Cependant, l'accord intervenu à Genève constitue une première étape importante en vue de répondre aux préoccupations les plus urgentes concernant les activités nucléaires de l'Iran. S'il est mis en œuvre rapidement et scrupuleusement, il pourra contribuer à instaurer la confiance et à créer un meilleur climat pour des négociations futures plus globales concernant les activités nucléaires menées par l'Iran.